

N°838

27 Mai 2021
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

La Poste est à nous Tous !

Le 18 mai dernier, les postières et les postiers ont décidé de se mobiliser et d'agir. 70% de grévistes à Narbonne PPDC, 80% à Port la Nouvelle, 500 salariés devant le siège de La Poste, etc... Près d'une centaine de piquets de grève et/ ou de départs en manifestations ont eu lieu sur tout le territoire. La situation aujourd'hui n'est plus acceptable. La souffrance au travail se développe, la précarité se généralise, le service public est bradé et marchandisé, les salaires ne permettent plus de subvenir aux besoins, les licenciements abusifs se multiplient, particulièrement chez les cadres.

Cette situation est le résultat des politiques de privatisation successives. La prise de contrôle du groupe par la CDC en tant qu'actionnaire majoritaire et sa stratégie de rigueur participent à l'accélération du processus.

C'est la raison pour laquelle il n'y a pas un jour sans luttes à La Poste. Fait notable, les cadres aussi entrent dans la lutte. Jamais il n'y a eu autant de cadres à La Poste à adhérer à la CGT. C'est historique !

Cette journée est à marquer d'une pierre blanche au regard du nombre d'organisations syndicales représentatives qui ont appelé à la mobilisation, CGT et SUD au niveau national et CGT, CFDT, FO, SUD, CFTC et UNSA en territoires ou sur les établissements.

C'est un coup de semonce pour La Poste, qui n'entend pas les attentes et les besoins des personnels, pas plus que ceux des usagers et des élus. Cette lutte est aussi en lien avec celles des salariés de l'énergie, du spectacle, de la santé qui se battent pour un service public qui réponde aux besoins de la population.



Branche Poste

DSEM, la colère !

Après le personnel des centres d'appels, mobilisé le 11 mai dernier, pour exprimer son ras-le-bol sur l'organisation du travail, c'est l'ensemble des services qui a rejoint les mobilisations nationales du 18 mai dernier.

Personnels exclus de la prime COVID, absence de compensation financière pour les télétravailleurs, mesures d'économies qui impactent l'emploi, la formation ou encore la promotion à la DSEM, objectifs en matière de polyvalence, de rentabilité, de gestion des maintenances, faut-il chercher plus loin les raisons de leur colère ?

De plus, la fermeture programmée des bureaux de poste, aura forcément un impact sur l'activité et ne rassure pas les agents de la DSEM sur leur avenir lié au service public postal.

Pour la CGT, l'avenir de la DSEM ne se fera pas sans la satisfaction des revendications des personnels !

Externalisation en vue

La Poste, avec son plan Stratégique et les réunions qui en découlent, laisse poindre, petit à petit, ses volontés avec l'accélération des transformations, le glissement du bancaire vers le guichet avec une réduction massive du nombre de conseillers bancaire.

Les séances de RAD passent du côté obscur, en devenant systématiques et obligatoires, les objectifs augmentent, les formations voient les modules à distances se développer.

Le poids de la conformité augmente alors que les systèmes d'informatiques pataugent malgré « COLIBRY ». Le tout, à distance, devient prégnant malgré une demande clientèle beaucoup plus mitigée.

Mobilisons-nous pour obtenir des objectifs réalistes et acceptables, une stabilisation du système informatique, une vraie reconnaissance salariale et une réelle autonomie dans l'usage des outils.

Branche Télécoms

Orange vire au rouge

Les organisations syndicales ont toutes suspendu leur participation aux négociations salariales (NAO), ainsi qu'à l'intergénérationnel et à la GPEC, lors de la séance du 5 mai, après les indécentes propositions de la direction, très éloignées des attentes des salariés, dont la mobilisation sans faille a permis de réaliser, en 2020, des performances exceptionnelles dans un contexte très difficile.

Orange en 2020 a, ainsi, dégagé 2,8 Mds € de bénéfices nets et distribué 2,4 Mds € de dividendes aux actionnaires.

Mais l'accord Intergénérationnel est bien la priorité de la direction pour pousser les salariés vers la sortie, reléguant ainsi la NAO au second plan et amalgamant ORP, prévoyance, mesures de mobilité ou mesures d'âge et mesures salariales... Les personnels ne sont pas dans la délégation et soutiennent les organisations syndicales !

Négociation hors la loi ?

Dans la négociation sur le projet d'accord intergénérationnel à Orange, la CGT porte la nécessité d'être au plus près de la vie des salariés. Car, il ne suffit pas d'afficher *confiance*, *proximité*, *qualité de service* et *humanité* dans des déclarations sur la « raison d'être » et d'ignorer la surcharge de travail dans les fonctions opérationnelles et supports.

Partir d'un postulat où les fonctions support seraient en retard dans la prise de TPS en 2020, revient à gommer la crise sanitaire, mais il est vrai que cela n'a pas entaché l'activité de l'entreprise, ni le versement des dividendes grâce à l'implication de l'ensemble des personnels.

La vérité réside dans une volonté d'économies recherchée, en partie, dans le départ des cadres des fonctions support. Quant aux recrutements, l'obscurité règne.

Une négociation calquée sur le plan stratégique de la direction, loin de l'esprit de la loi !

FLASH CADRES



FLASH CADRES

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications CGT

Union Fédérale des Cadres

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22

Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cgt-fapt.fr> espace Cadres

Échos

Inspection du travail sans moyen

La baisse du nombre de contrôleurs du travail, de 2249 en 2010 à 1908 en 2020, aboutit à leur épuisement avec une surcharge de travail et des missions dégradées, en conséquence certaines entreprises ne sont plus contrôlées.

Les postes vacants et départs en retraite ne sont pas remplacés, puisque les missions de certains services, avec plus de 500 emplois, sont transférées au Ministère de l'Intérieur, donc le Ministère du Travail a moins d'emplois, mais serait en sureffectif !

En local, les préfets, représentants du Ministère de l'Intérieur, voudraient choisir les entreprises à contrôler, mais les syndicats ont réussi à ce que les contrôleurs ne participent pas à des opérations sans lien avec leur mission.

La CGT exige des recrutements massifs et l'arrêt des suppressions de postes !

Victoires

SAM une lutte gagnante

La fonderie SAM, en redressement judiciaire depuis un an, a obtenu de RENAULT, son principal donneur d'ordre, une augmentation de ses achats de 10 millions d'€, d'être associée au choix du repreneur et une aide financière jusqu'à fin 2021, en cas d'absence de repreneur.

Mobilisés depuis le 4 février, les salariés ont cessé la production le 14 avril et occupé leur entreprise pendant 23 jours, 24/24 heures.

Plusieurs manifestations de soutien de la population ont eu lieu. Le plan de licenciements de l'ex repreneur, GIE Automobile aurait eu des conséquences bien au-delà des portes de l'usine car « *un emploi industriel représente 4 emplois induits* », rappelle David Gistau de la CGT, heureux de cette victoire et qui affirme « *on a sauvé 250 emplois, mais on est 357, on va faire en sorte d'éviter le plus de départs contraints possible* ».

1^{ère} victoire pour les Pap-Chap

Le 28 avril dernier, la CGT, avec les organisations du collectif « Plus jamais ça » et des représentants des salariés de la papeterie, a occupé pendant près de 8 heures le parvis de Figaro, au pied du Ministère de l'Economie, avant que Bercy accepte enfin de recevoir une délégation de salariés et Philippe Martinez pour la CGT qui représentait également le collectif « Plus Jamais ça ».

À la sortie de cette discussion, A. Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, s'est engagée à ce que le site de la Chapelle-Darblay reste un site papetier et à ce qu'aucune offre de reprise ne soit acceptée sans l'aval préalable des salariés.

Heureux de cette 1^{ère} victoire, la CGT, les salariés et les membres du collectif n'en resteront pas moins mobilisés jusqu'au redémarrage de l'usine.

International

Solidarité et Paix

De fait, il s'agit d'une punition collective infligée à la population civile de Gaza après que les habitants palestiniens de Jérusalem se soient révoltés face à une montée en puissance des provocations de la part des colons, de l'extrême droite et de la police israélienne.

L'indignation de l'opinion publique mondiale face à de tels actes est pour beaucoup dans le cessez-le feu.

L'accord d'association de l'Union européenne avec Israël doit être suspendu sans délai, jusqu'à ce qu'Israël se conforme au respect des droits humains. La CGT est solidaire de la lutte du peuple palestinien pour vivre paisiblement et dignement, dans ses droits et libertés.

Une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens passe par la reconnaissance de l'Etat de Palestine, que le gouvernement français avait promis « le temps venu ».

Il est désormais temps de passer de la parole aux actes !

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Le logement, c'est vital !

La trêve hivernale, au 31 mars, des expulsions locatives et des coupures d'énergie est reportée, cette mesure gouvernementale est un bol d'air tout en repoussant le problème.

Depuis 2014, le nombre d'expulsions augmente avec une prévision de 30 000 en 2021 soit le double de 2019.

Aujourd'hui, 58% des impayés locatifs sont dus à une baisse des revenus. Alors que 12,1 millions de personnes sont en difficultés de logement dont 1,9 million pour payer leur loyer, il est urgent de procéder à l'apurement des dettes pour les locataires et accédants à la propriété et à mettre en place un moratoire.

Il convient aussi de revoir la réforme des aides au logement et leur revalorisation et de construire 400 000 logements sociaux par an pour répondre aux besoins.

La CGT appelle à la mobilisation les 29 et 30 mai.

Luttes

Travailler avec des droits

A l'occasion du Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS) qui a eu lieu le 11 mai dernier en présence des Ministres de la Culture et du Travail, les arbitrages ont été présentés dans le contexte du mouvement national d'occupation des lieux de spectacle qui perdure depuis deux mois.

Ces arbitrages sont très en deçà des besoins et revendications des salariés, en particulier les plus précaires. Si le mouvement social a permis d'obtenir de nouvelles avancées pour les travailleurs du secteur, la CGT ne se satisfait pas de ces annonces qui, pour nombre d'entre elles, sont sujettes à caution et sont loin d'ouvrir des perspectives pour les salariés intermittents du spectacle et artistes auteurs, sans oublier les autres travailleurs empêchés durant cette période de pandémie.

Sages-femmes, les oubliées

Le 5 mai dernier, les sages-femmes étaient massivement en grève, bien que leur mouvement soit passé sous silence dans la plupart des médias.

Pourtant, elles et ils portent massivement des revendications, depuis plusieurs années, notamment sur les questions de : refonte des grilles salariales et du régime indemnitaire, afin de les mettre en adéquation avec leur formation et leurs responsabilités.

Prime d'urgences aux professionnels des maternités, sages-femmes comprises ainsi que celles exerçant dans les SAMU-SMUR et avec des effectifs sous statut.

L'arrêt des fermetures de maternité et de la diminution du capacitaire en lits.

Avec les personnels de santé, exigeons l'arrêt immédiat des « plans de retour à l'équilibre » qui mettent à mal toute la médecine publique hospitalière.

Égalité

Une réelle volonté ?

Alors qu'en France, 30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail, la quasi-totalité des employeurs n'a toujours aucun plan de prévention de luttes contre les violences sexistes et sexuelles.

Or le cabinet de la Ministre du travail annonce que le projet de loi de ratification de la convention 190 de l'OIT contre les violences et le harcèlement au travail sera présenté en Conseil des ministres le 2 juin, tout en précisant que la ratification ne s'accompagnera pas de modification législative ou réglementaire !

Les organisations CGT, CFE-CGC, FO et CFDT ont réaffirmé, dans une lettre à la Ministre, leur exigence pour que la ratification soit l'occasion de doter la France d'une législation de référence pour éradiquer les violences sexistes et sexuelles au travail et créer des droits pour les victimes de violences.